

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 21

COMPTE RENDU DU 17 MARS 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le vendredi 10 mars 2023, s'est réuni le vendredi 17 mars 2023 à 8h30 à Francheleins sous la Présidence de Paul Ferré.

Validation du compte-rendu du comité syndical n°20 du 17 février 2023

Election d'un secrétaire de séance

29 votants

Le Comité Syndical, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNNE Monsieur Cottey Romain, secrétaire de séance.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 20 du 17 février 2023,

Le procès-verbal du dernier comité syndical est soumis à approbation.

29 votants

Le Comité Syndical, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 17 février 2023,

2. Délibération vote du compte administratif 2022,

Monsieur Jarret, Monsieur Ferré et Madame Toullelan présente à l'assemblée délibérante les résultats du compte administratif 2022 ;

Le Comité Syndical, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE les résultats du compte administratif,

3. Délibération approbation du compte de gestion 2022

Madame Toullelan indique que les résultats de la trésorerie corréntent au compte administratif de la collectivité.

Le Comité Syndical, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le compte de gestion 2022,

4. Délibération affectation des résultats,

Monsieur Ferré rappelle les résultats de clôture 2022 :

AFFECTATION ET REPORT AU BUDGET 2022

	Dépenses	Recettes
Report au 001 excédent de clôture investissements		401 445,59
Affectation au 1068 déficit ou excédent d'investissement cumulé		
Report au 002 excédent de fonctionnement cumulé		1 409 064,36

- Fonctionnement : excédent de 1 409 064.36€

Le Comité Syndical, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture 2022 en report de fonctionnement cumulé,

5. Délibération vote du budget 2023

Monsieur Jarret, Monsieur Ferré et Madame Toullelan présente à l'assemblée délibérante le budget établi pour 2023 ;

Le Comité Syndical, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le BUDGET 2023,

6. Délibération mise en réforme d'un véhicule immatriculé 4974 XX 01

Mr Ferré indique que l'un des véhicules du Smidom nécessite une mise au rebus car il n'est pas réparable. Au vu la proposition faite par la société BAKEH de l'achat du véhicule en l'état, Monsieur Ferré invite les membres du comité syndical à mettre en réforme le véhicule en le cédant à la société BAKEH.

Le Comité Syndical, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la mise en réforme ainsi que la cession,

Le secrétaire de séance

Romain Cottey



Le Président

Paul Ferré

